



Règles d'accès 2020 aux conditions préférentielles portuaires 2021



Dates	Régates championnat 2020	Evènements Phares	Eligibilité 25%	Eligibilité 20%	Eligibilité 15%	Eligibilité 10%	Compétitions	Courses
11-12/4/2020	La Tramontana Cup	x	x	x	x	x	1	1
25-26/04/2020	Le Trophée Henri de Monfreid			x	x	x	2	2
01/05/2020	La solo Leucatoise	Trophée du Printemps	x	x	x	x	3	3
02/05/2020	La Coupe de la Dame de Cezely							4
30/05- 01/06/2020	Les 100 milles de l'Aude	x	x	x	x	x	4	5
04/07/2020	La coupe SNSM	Trophée d'Eté	x	x	x	x	5	6
15/08/2020	Les 6 heures de Leucate							7
19/09/2020	La Coupe des Vendanges en double			x	x	x	6	8
10-11/10/2020	La Coupe de l'Automne	x		x	x	x	7	9
24-25/10/2020	Le Trophée de la Ville de Leucate	x	x	x	x	x	8	10

Dates	Compétitions extérieures 2020	Compétitions Extérieures	Eligibilité 25%	Eligibilité 20%	Eligibilité 15%	Eligibilité 10%	Compétitions	Courses
Année 2020	Les régates du championnat Occitanie SOLO-DUO	x	x	x	x	x	1	1
11/2019- 04/2020	Challenge d'hiver Canet	x	x	x	x	x	2	2
08/5 au 10/5/2020	Le triangle du Lion	x	x	x	x	x	3	3
16-17 /05/2020	Les 50 milles de l'Aude	x	x	x	x	x	4	4
21-24 /5/2020	Escalagde	x	x	x	x	x	5	5
29-30/08/2020	La Coupe de l'Aude	x	x	x	x	x	6	6
26/9 au 3/10/2020	Les Voiles de Saint Tropez	x	x	x	x	x	7	7

Rappel de l'article 4 de la convention tarifaire YCPL-Port de LEUCATE : Seules les régates inscrites au calendrier de la Fédération Française de voile sont prises en compte. Les bateaux doivent satisfaire aux règles de la Fédération Française de voile notamment en ce qui concerne la possession et la validité d'un certificat de jauge. Pour être pris en compte les bateaux doivent avoir été "classés" à toutes les courses de la régata c'est à dire ayant pris le départ et ayant terminé toutes les courses sans avoir abandonné pour quelque cause que ce soit ou être disqualifié au sens des règles de la fédération Française de voile. En d'autres termes, un bateau DNS, DNF ou OCS à une seule course de la régata rend le bateau inéligible au bonus.

10% de remise sur l'abonnement annuel si vous participez à 6 compétitions minimum, incluant la possibilité de compétitions extérieures figurant dans ce tableau

15% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 7 compétitions minimum, incluant obligatoirement le Trophée du Printemps ou le Trophée d'été ou bien encore 2 compétitions phares et 1 compétition extérieure participant du Trophée de l'Aude

20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 8 compétitions minimum, incluant obligatoirement le Trophée du Printemps ou le Trophée d'été, ou bien encore 2 autres compétitions phares ainsi que 2 compétitions extérieures participants du Trophée de l'Aude

25% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 8 compétitions minimum, incluant obligatoirement le Trophée du Printemps, le Trophée d'été, 3 compétitions phares et 3 compétitions extérieures